Rapport de transmission

Numéro de fax: +33 388 412730

Nom du receveur: CEDH

Envoyé: 18/05/2021 12:17

Statut: Réussi

Détails du statut: Успешно

Pages: 2

Tarif: 0,18 €

M. M. OMANOVI

Omanovimanzil@gmail.com

Requête no <u>63871/19</u>

M.O. contre la France

https://hudoc.echr.coe.int/eng#{%22itemid%22:[%22001-209944%22]}

Ma représentante

L'association «Contrôle public» controle.public.fr.rus@gmail.com

Adresse : Chez M.et Mme Jamain Jean-Jacques 6 rue Guiglia 06000 NICE

La Cour européenne des droits de l'homme

CINQUIÈME SECTION

La présidente Mme Stéphanie Mourou-Vikström,

Les juges M. Jovan Ilievski,

M. Mattias Guyomar,

Notification de violation du droit de recevoir de la correspondance.

Je notifie à nouveau à la Cour la violation de mon droit par les autorités françaises de recevoir la correspondance.

Tout d'abord, j'ai informé les autorités - l'organe émettrice de la correspondance le CCAS -de mon représentant, M. Ziablitsev, parce que je ne peux pas physiquement aller chercher des lettres: soit je suis à l'hôpital, soit dans mon logement sans forces physiques. Cependant, le personnel du CCAS refuse arbitrairement de reconnaître mon représentant et de délivrer ma correspondance.

En second lieu, le 17.05.2021 le personnel du CCAS m'a appelé et m'a dit de venir pour une lettre recommandée. De la dernière force, en me soumettant au tourment, je suis venu chercher le courrier. Cependant, la poste a refusé de me le donner, me disant que la lettre a été renvoyée à l'expéditeur.

Selon les informations sur le site, la lettre a été préparée pour l'envoi à l'expéditeur, mais n'a pas été envoyée https://www.laposte.fr/outils/suivre-vos-envois

Lettre Recommandée N°2C16737150109